



La confiance, la responsabilité et l'engagement !

Chères Buxoises, chers Buxois,

Respectons l'autre

Chacun de nous doit être attentif aux signaux qui lézardent notre cohésion sociale. Nous devons nous respecter. Il suffit souvent d'un sourire, d'une attention, de ramasser les déjections de nos animaux, de respecter son voisin, de bien se stationner. Nous devons nous respecter et nous préserver de cette dérive.

L'avenir se construit d'abord au quotidien !

Le Conseil Municipal vient de voter à l'unanimité le budget 2025. Il reflète des finances saines et une maîtrise constante de nos dépenses de fonctionnement dans un contexte économique national difficile. Ainsi, nous poursuivons nos engagements et nos investissements, tout en ayant la capacité de nous adapter aux décisions qui nous viennent de l'État.

La rentabilité locative des investissements que nous avons développée est nettement visible dans le budget. Si cela ne nous permettra jamais d'atteindre une autonomie financière, cette rentabilité locative nous permettra d'augmenter notre capacité d'investissement. Il ne faut pas tout attendre de l'État.

Les investisseurs ont confiance en BÛ

Ici, à BÛ, et plus que jamais, la confiance dans l'avenir se construit et se voit. Aussi, j'ai le plaisir de vous annoncer de très bonnes nouvelles.

En premier lieu, la santé, elle est au cœur de nos préoccupations. Aussi, grâce à un partenariat étroit de la municipalité et l'association « Médecins solidaires », le cabinet médical Place Gallian recevra son premier médecin cet été. Il aura fallu faire preuve de beaucoup d'opiniâtreté afin d'arriver à ce résultat. Là aussi, l'anticipation municipale a payé. Ensuite, dans la zone artisanale, la construction d'un hangar va permettre de recevoir 10 cellules dédiées aux artisans. Cela va permettre d'étoffer l'offre et d'identifier BÛ comme la commune d'appui.

Ici à BÛ, nous n'avons pas les grandes plages du Brésil. Pour autant, deux terrains de beach-volley ont vu le jour. Nous sommes la 3^e commune du département à bénéficier de ce type d'installation.

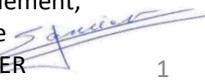
L'appel d'offre pour la création de 10 maisons pour les personnes âgées non dépendantes est lancé. Elles seront livrées courant du 2^e semestre 2026.

Enfin, 2025 est l'année de l'aboutissement de nombreuses réalisations, nécessaires afin de pérenniser la qualité de vie des Buxois. Cette volonté prend tout son sens et concrétise la volonté ambitieuse menée afin de développer nos infrastructures et équipements. Aussi, le samedi 5 juillet à 10h00, place de la mairie, vous êtes Buxoises et Buxois invités à l'inauguration de la salle d'honneur de la mairie.

C'est ce courage et l'anticipation qui prennent forme. C'est aussi là le sens de l'engagement et de la responsabilité dont nous faisons preuve pour traverser les moments de crise que nous subissons également.

Je vous souhaite de passer en famille et entre amis un bel été !

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER



SOMMAIRE

La commune p 2

Famille et solidarité p 12

Cadre de vie p 14

Sortir à Bû p 21

Patrimoine p 23

Loisir/
Infos élagage p 24

Le Maire à votre écoute

Disponible et à l'écoute des Buxois,
Mr le Maire Pierre SANIER,
vous reçoit avec ou sans RDV
les samedis de 9h à 12h.

Vous pouvez le joindre
au 06 82 08 57 42

Mairie de Bû

Place des Halles 28410 Bû
Tél. : 02 37 82 10 27



Mairie de Bû 28410



Panneau Pocket

Toute l'actualité sur www.bu-28.fr

Bulletin municipal N° 02-2025

Tirage 950 exemplaires

Directeur de la publication :

Pierre SANIER, Maire.

Réalisation : Mme Dany VANELLE,

Maire adjointe.

LA VIE MUNICIPALE

Extrait de séance du 25/03/2025

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Approbation du Compte Financier Unique
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote du BP 2025
- Vote des tarifs communaux
- Dispositif argent de poche
- Subventions aux associations
- Demande de subvention projet animation bibliothèque
- Dénomination de la voie d'accès du gymnase
- Désignation d'un référent pour l'observatoire départemental des friches
- Partenariat avec « Médecins Solidaires »



Ouvert au public



Extrait de séance du 13/05/2025

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

- Demande de subventions « Médecins solidaires »
- Avenant au marché Maitrise d'Œuvre de la restauration des intérieurs de l'église Notre Dame de Bû
- Acquisitions de parcelles
- Tirage au sort jury d'assises
- Fonds d'aide aux jeunes



- DE ALMEIDA David et SIMON Laura le 22/03/2025
- LE Trân-Minh-Luân et MARCHAIS Camille le 05/04/2025
- LEFEBVRE David et HOARAU Florence le 19/04/2025
- BLÉVIN Anthony et BEUGÉ Carole le 19/04/2025
- BISSON Gilles et MORIN Marina le 14/06/2025

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité.



- VACHERAT Louisa née le 16/04/2025
- SOUILLARD Marceau né le 06/05/2025

Nous adressons à leur famille nos sincères félicitations.



- CRUCHET née BEAUGENDRE Paulette décédée le 11/02/2025
- STIGER Jean décédé le 16/02/2025
- CANO BONILLA née LATOUR Françoise décédée le 27/02/2025
- COIPEAU née LE MOIGNE Eliane décédée le 14/04/2025

Nous adressons à leur famille nos sincères condoléances.

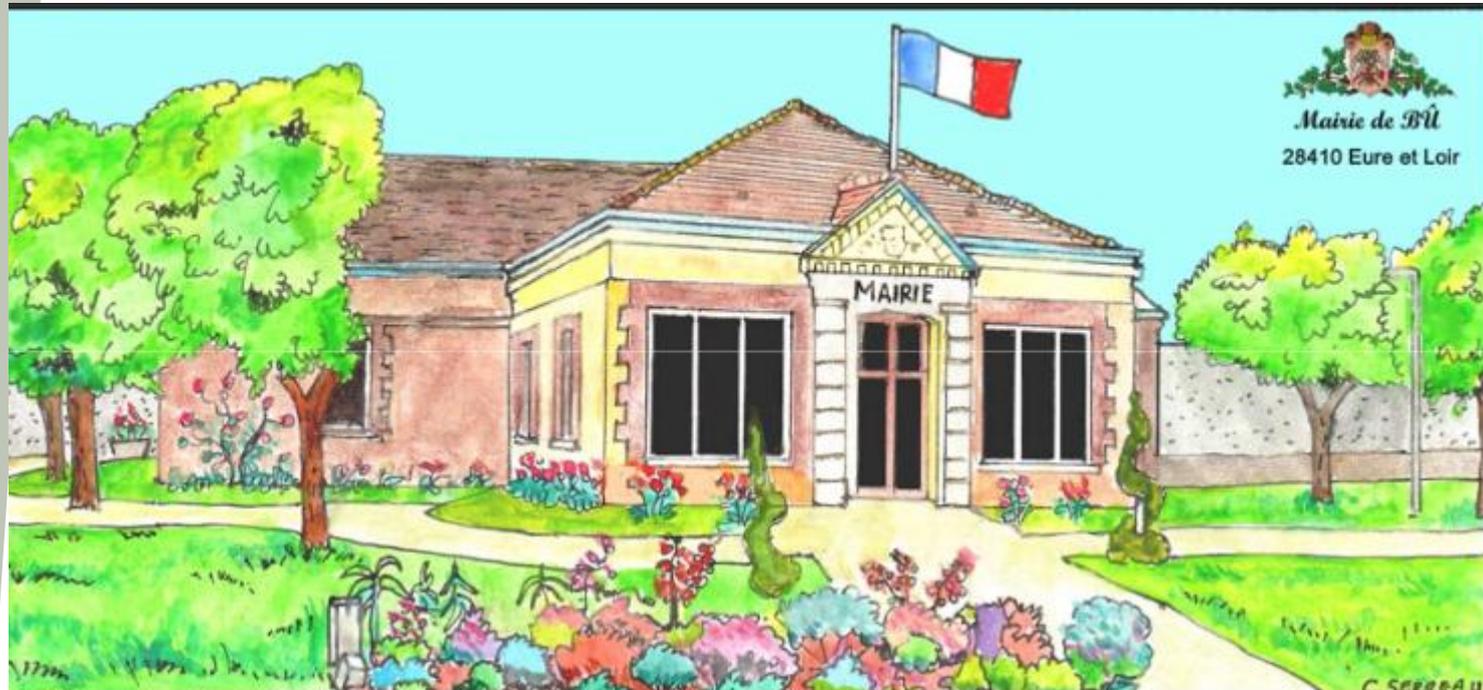


JOBS D'ÉTÉ DU 15/05/25 AU 30/08/2025

DES PLACES SONT ENCORE DISPONIBLES

Vous avez 16 ans révolus et jusqu'à 18 ans (19 ans moins un jour) vous pouvez participer à la **réalisation du chantier « argent de poche »** sur le territoire de notre village (4 demi-journées par semaine) pendant les vacances d'été.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous informer pour vous inscrire à la Mairie.



Mairie de Bû

Pierre SANIER
Maire de Bû

Le Conseil Municipal
Et le Conseil Municipal des Jeunes

Vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la cérémonie d'inauguration
de la Salle du Conseil et des Mariages

Le samedi 5 juillet 2025 à 10h00

Programme :

Accueil
Présentation des associations locales
Présentation des projets Bourg Centre
Présentation historique de la Mairie
Inauguration de la Mairie
Visite de la Mairie
Verre de l'amitié

*Bien vouloir transmettre en retour, avant le 20 juin
Regrets ou confirmations*



Mairie de Bû - Place des Halles - 28410 BU
Tel 02.37.82.10.27 @ mairie@bu-28.fr



Le 8 mai a eu lieu le défilé du Conseil municipal, accompagné des Sapeurs-pompiers, la Société musicale de Bû et les habitants.



Le 28 juin aura lieu la Commémoration de la chute du bombardier anglais sur notre commune.

Rendez-vous à 16h00 au cimetière de Bû,
et à 18h00 pour la célébration de la messe à l'église de Bû





UN PARCOURS COLLECTIF DE 7 THEMATIQUES

Séance 1: Apprenons à nous connaître, à nous découvrir.



Séance 3: Mes envies, mes projets, mon tempo, mon nouveau quotidien.



Séance 5: Du temps pour moi, du temps à offrir aux autres.



Séance 7: Retrouvons nous et faisons un point bilan!



Séance 2: Je gère mon budget, je réalise mes démarches administratives et juridiques et me renseigne



Séance 4: Je continue de prendre soin de moi.



Séance 6: 100% mobile à la retraite.



Tous les lundis de 14H à 16H

Inscription gratuite !

- Séance 1 : le 15 septembre 2025
- Séance 2 : le 22 septembre 2025
- Séance 3 : le 29 septembre 2025
- Séance 4 : le 06 octobre 2025
- Séance 5 : le 13 octobre 2025
- Séance 6 : le 03 novembre 2025
- Séance 7 : le 10 novembre 2025

Renseignements et inscriptions :

accueil@bu-28.fr
02 37 82 10 27



BIENVENUE À LA RETRAITE

Profitez d'un atelier collectif et gratuit de 7 séances pour vivre une retraite sereine et active !

Lieu : Salle des fêtes - Rue des Fossés 28410 Bû

1^{re} Séance : le 15 septembre 2025

Heure : de 14H à 16H

Inscription : accueillebu-28.fr
02 37 82 10 27



pb POUR BIEN VIEILLIR

Le Bus numérique

INFORMATIQUE • INTERNET • E-MAIL • SERVICES EN LIGNES RÉSEAUX SOCIAUX

Des ateliers pour rester connecté

en Centre - Val de Loire

Contact : Tél 07 69 47 39 15 - Mail : contact45@sas-svp.fr

GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX SENIORS & AIDANTS

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS BUS TÉL : 07 69 47 39 15

Bû – Place des Halles
(Parking de la Mairie)
Lundi 3 novembre 2025
2 ateliers : 9h30/12h30 – 14h00 /17h00

Inscriptions auprès de la Mairie :
Tél : 02 37 82 10 27
ou Bus Tél : 07 69 47 39 15
Mail : accueil@bu-28.fr



A quoi sert l'identité numérique certifiée ?

La certification de l'identité numérique France Identité permet de **réaliser des démarches sensibles à distance** :

Procuration de vote 100 % dématérialisée



Services accessibles via FranceConnect+



MaPrimeRénov



MonCompteFormation



Comment activer et certifier son identité numérique en mairie ?

1

Une fois votre carte d'identité disponible, vous recevez un SMS pour **accéder à l'application France Identité et activer votre identité numérique**. Ceci génère un QR code.

2

Lors du retrait de votre nouvelle CNI en mairie, **présentez ce QR code à l'agent de mairie**. Vos empreintes sont comparées avec celles contenues dans votre carte d'identité, ce qui vous permet en un seul passage de récupérer votre carte et certifier votre identité numérique.

3

24 à 48h après, un e-mail vous invite à finaliser la création de votre identité numérique. **Elle sera alors certifiée.**

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Notre nouveau partenariat avec l'Agglo du Pays de Dreux, au titre de l'animation du **Pacte territorial France Rénov'**.

Les permanences sont gratuites, sur rdv, et ouvertes à tous les habitants de l'Agglo.

Elles permettent :

- De bénéficier de conseils neutres, personnalisés et gratuits pour son projet de travaux
- D'être informé, conseillé, orienté et accompagné dans la définition du projet et sur les aides financières existantes
- De bénéficier, dans certains cas, de visites-conseils au domicile
- De garantir des travaux de qualité et d'être protégé contre les fraudes et abus

Les rendez-vous sont pris directement par les ménages (ou par votre intermédiaire si nécessaire) en contactant notre agence au 02 37 21 32 71 du lundi au vendredi.

Les permanences auront lieu :

à BÛ, le 1^{er} mercredi du mois, de 14h à 16h, à la MFS >> 1^{ère} permanence le Mercredi 2 JUILLET 2025

Il n'y aura pas de permanence au mois d'août.



INFO STATIONNEMENT

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas gêner et surtout ne pas constituer un danger pour tous les usagers.

Sont considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des rétrécissements de voirie, des virages et intersections de routes, entrées de garage...

Chaque propriétaire doit OBLIGATOIREMENT faire stationner son ou ses véhicule(s) sur son emprise foncière. En cas d'impossibilité matériel de stationnement sur la parcelle, contacter la mairie, pour faire une demande de carte de stationnement, **ATTENTION** vous ne pouvez avoir que 2 cartes par logement.

Pièces justificatives à fournir pour l'obtention de la carte :

Les documents doivent être aux nom et prénom du demandeur

- Le certificat d'immatriculation du véhicule concerné, adresse buxoise uniquement.
- Si utilisation de véhicule de société à titre personnel, joindre un justificatif de l'employeur le certifiant.
- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Avis de taxe d'habitation ou justificatif de domicile de moins de trois mois (factures eau ou téléphone ou électricité)
- Une attestation sur l'honneur justifiant de l'impossibilité de stationner dans leur propriété après vérification des services de la mairie.

POUR RAPPEL

Pour les zones U (Ua, Ub, Uh) le Plan Local d'Urbanisme régleme les stationnements.

Article 7 des différentes zones : « il sera réalisé **SUR LA PARCELLE** au moins 2 places de stationnement non closes par logement construit, reconstruit, issu d'une transformation, **ISSU D'UNE DIVISION** ou d'un changement de destination.

Pour les zones U (Ua, Ub, Uh)

Si votre projet porte sur une division, conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme, les lots bâtis ou à bâtir **ISSUS DE DIVISIONS DEVRONT RESPECTER LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE LA ZONE.**

AVEC L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Partez l'esprit léger



- 1 **SIGNEZ VOTRE ABSENCE À LA GENDARMERIE ET NON SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**
- 2 **PLACEZ VOS OBJETS DE VALEUR EN LIEU SÛR**
- 3 **FERMEZ BIEN VOS PORTES, FENÊTRES ET VOILETS**
- 4 **ACTIVEZ DIVERSES SOURCES LUMINEUSES PAR DES MINUTERIES POUR DISSUADER**
- 5 **EN CAS DE CAMBRIOLAGE, NE TOUCHEZ À RIEN ET COMPOSEZ LE 17**

Opération tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu).

La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end. Le dispositif fonctionne **dans tous les départements français**. L'inscription peut se faire tout au long de l'année.

Comment s'inscrire ?

Inscription sur place

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile**.

Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Démarche en ligne

La connexion se fait via le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) :

Identifiez-vous via **France Connect** ;

complétez le formulaire en ligne.

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

À savoir

Vous souhaitez modifier votre inscription (durée d'absence, adresse) ? Même si celle-ci a été réalisée en ligne, vous devrez vous rendre dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dépendant de votre domicile.

À noter

Pensez à indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur. Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Demander à bénéficier de l'opération tranquillité vacances en vous adressant à la :

Brigade de gendarmerie - Anet

Rue Hubert Baraine

28260 Anet

[02 37 62 59 90](tel:0237625990)

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/formulaire-de-contact>



Calendrier des Manifestations



Mise à jour trimestrielle

JUIN

- 27/06/2025** - Spectacle - Ecole maternelle et primaire - Salle des Fêtes
- 27/06/2025** - Kermesse - L'Ecole Bussonnière – cour de l'école
- 28/06/2025** - Commémoration de la chute du bombardier anglais sur notre commune
16h00 au cimetière de Bû – 18H00 messe à l'église de Bû
- 29/06/2025** - Foire à tout – Amicale des pompiers – stade rue des Fossés

JUILLET

- 05/07/2025** - 10h - Cérémonie d'Inauguration de la salle d'honneur du Conseil et des mariages
- 13/07/2025** - Fête nationale - Comité des Fêtes – rue des Fossés

SEPTEMBRE

- 07/09/2025** - Foire à tout - LRB - Stade rue des Fossés - Madame DEBREU - 06 37 78 21 05
- 14/09/2025** - Forum des Associations – Salle des fêtes
- 16/09/2025** - Don du sang - EFS - Salle des Fêtes

NOVEMBRE

- 09/11/2025** – Foire à la puériculture – Les Zébulons – Salle des Fêtes
- 11/11/2025** - Commémoration - Mairie de Bû - Monument aux morts
- 15/11/2025** - Concert – Société musicale – Salle des Fêtes
- 21/11/2025** - Beaujolais nouveau – Comité des Fêtes - salle Maurice Cornillon
- 22/11/2025** - Loto - RCBA - Salle des Fêtes

DECEMBRE

- 06/12/2025** - Soirée dansante moules frites au profit du téléthon – LRB - Salle des Fêtes – Madame DEBREU - 06 37 78 21 05
- 14/12/2025** – Marché de Noël – L'Ecole Bussonnière - Salle des Fêtes/salle Maurice Cornillon

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



- ❖ 05/07/2025
- ❖ 12/07/2025
- ❖ 14/07/2025
- ❖ 15/08/2025
- ❖ 16/08/2025
- ❖ 01/11/2025
- ❖ 08/11/2025
- ❖ 11/11/2025
- ❖ 25/12/2025
- ❖ 27/12/2025

RAPPEL



Les inscriptions scolaires sont ouvertes !
Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la rentrée scolaire de septembre 2025, les parents doivent passer en mairie faire la préinscription munis d'un justificatif de domicile et du livret de famille avant de prendre rendez-vous à l'école pour finaliser l'inscription.

Vendredi 14 mars nous avons été accueillis par les élèves de 6ème au gymnase.

Nous avons assisté à un très beau spectacle de cirque de la part des collégiens.

Les enfants de maternelle ont été sollicités pour participer à ce spectacle.

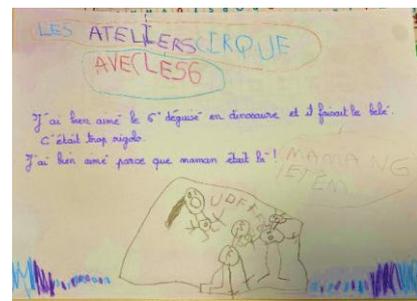
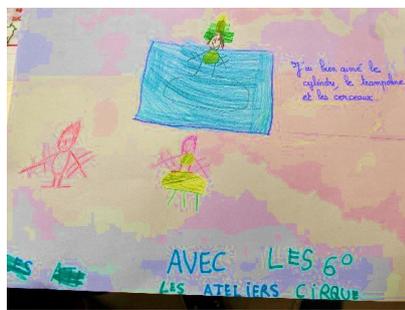
Puis ils ont participé à des ateliers cirque encadré par les élèves de 6ème.

Nous remercions Mme Bongrand et Mme Thiollet, professeurs d'EPS pour leur invitation à cette matinée cirque qui est toujours merveilleusement organisé.

Nous remercions les élèves de 6ème de s'être occupés aussi bien de nous !

Les élèves de GS/CP

Voici quelques productions d'écrits sur cette liaison école, collège.



Du 31 mars au 4 avril, les élèves des classes de CE2 au CM2 ont réalisé leur classe de découverte à Armeau, dans l'Yonne.

Sur le thème du Moyen-Age, ils ont pu découvrir et tester l'équitation, l'escrime, la taille de pierre, le travail du cuir, l'enluminure, une ferme pédagogique (le Moulin du Vanneau) avec les métiers d'autrefois et enfin, visite du château de Guédelon. Tout s'est bien déroulé, et les élèves sont revenus avec plein de souvenirs en mémoire.



Le 5 juin, les classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1 se sont rendues à la fondation Louis Vuitton (Paris) en matinée. Afin de pouvoir pique-niquer, les élèves se sont rendus au jardin d'acclimatation où ils ont pu voir des animaux, plantes...



Permis vélo enfant.

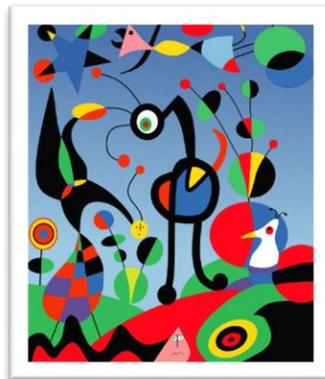
Comme chaque année, les élèves de CM2 ont passé le permis cycliste. Cette année, il sera organisé et validé par les ASVP de la commune.

Quels sont les objectifs ?

L'enfant doit pouvoir assurer sa propre sécurité et celle des autres. Le vélo est un véhicule comme les autres.

Son conducteur doit obéir aux mêmes règles que les autres conducteurs. Or, c'est dès l'enfance que se fait l'éducation de l'usager de la route et de la rue.

Enfin, cette opération est l'occasion de sensibiliser les enfants et leurs familles à l'impact environnemental des véhicules à moteur et de valoriser le vélo comme un mode de transport doux et bien adapté à certains itinéraires. Une partie théorique (connaissance des règles de sécurité routière) et une partie pratique (aisance et sécurité sur terrain tracé) permettent de valider ou non ce permis.



Le jeudi 3 avril et le jeudi 24 avril, les classes de GS/CP, CP/CE1 et CE1 ont pu bénéficier de la venue d'une animatrice du Musée en Herbe (Paris). Ainsi, ils ont découvert le peintre Miró, sa pratique artistique et ses œuvres. Ils ont ensuite réalisé leurs propres œuvres. Les jeunes artistes en herbe étaient ravis !



Le vendredi 25 avril, les classes de PS/GS et PS/MS sont allées à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Au programme :

- un atelier autour de la ferme et des 5 sens,
- une dégustation de miel et de fromages,
- une démonstration de chien de berger.

Tout s'est très bien déroulé sous un temps magnifique.





Chèque culture et sport

Comme chaque année le CCAS sera présent le jour du forum des associations. Si vous avez des enfants scolarisés (jusqu'en fin de troisième) qui souhaitent s'inscrire à une activité sportive ou culturelle **auprès d'une association de la commune**, venez nous voir. Un chèque offert par le CCAS vous sera remis et vous donnera droit à une réduction pour l'activité choisie.

Ce chèque sera à remettre à l'association de votre choix lors de l'inscription.



Journée pêche

Vous avez 65 ans et plus, réservez votre journée du **9 Septembre** pour une journée pêche à Berchères sur Vesgre. Vous recevrez prochainement un courrier d'inscription.

Préparons la hotte du Père Noël

Vous avez eu ou allez avoir 75 ans en 2025, pour la première fois vous allez bénéficier du cadeau du Père Noël. Afin de n'oublier personne, merci de nous transmettre vos coordonnées en remplissant le coupon ci-dessous.



Nom – Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

Plan canicule, tempête, grand froid ou autre



Canicule, grand froid ou autre catastrophe : vous êtes seul, isolé, âgé, handicapé, etc. nous pouvons vous apporter notre aide et soutien. Pour bénéficier de ce soutien, si vous ne l'avez pas encore fait, transmettez-nous vos coordonnées en remplissant le coupon ci-dessous. Elles seront inscrites sur le registre des appels.

Nom – Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	

Hippolyte RONCHON à Bû

Texte et dessin
Claude SERREAU



FRANCE SERVICES de la mairie de Bû est à votre service

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Aide pour les Allocs (CAF) | | Aide dossier rénovation |
| | Aide dossier Sécurité Sociale | | Aide pour CV, lettre de motivation |
| | Renseignements sur l'assurance retraite | | Dépot courriers simples ou en recommandé |
| | Demande de chèque énergie | | Renseignements Urssaf, N° Siren... |
| | Aide déclaration des impôts | | Santé, famille, retraite |
| | Carte identité, passeport, carte grise... | | Conseil point de justice |

Une semaine pour soigner Bû



Médecins Solidaires
UNE SEMAINE POUR SOIGNER NOS VILLAGES

Tout le monde pourra être pris en charge, notre commune va expérimenter un nouveau dispositif pour lutter contre le manque de médecins

Le désert médical n'épargne pas la commune. Face à ce problème récurrent, la municipalité a trouvé la solution avec le concours de l'association Médecins solidaires.

« Nous avons acheté le cabinet médical qui permettait d'accueillir deux médecins.

Ce qui me paraît le plus important, c'est que les médecins de l'association Médecins Solidaires arrivent sans clientèle. Tout le monde pourra être pris en charge », a précisé Pierre Sanier

Le cofondateur de l'association, le docteur Martial Jardel, a fait le déplacement jusqu'à la cité buxoise pour expliquer sa démarche aux habitants : « Nous sommes là pour rétablir une offre médicale qui a disparu.

À Bû, le nombre de patients sans médecin traitant est le plus élevé du département et cela légitimait la décision d'ouvrir un centre de santé chez vous », a précisé le docteur Jardel.

Le concept de l'association est simple : chaque semaine, un médecin différent prend le relais du précédent.

La présence médicale est continue et les patients retrouvent un accès aux soins pérennes.



Réunion publique 9 avril 2025 - Salle des fêtes de Bû

Créée en 2022 avec 7 médecins, l'association compte aujourd'hui 8 centres de santé sur le territoire, et 700 médecins adhérents. Il n'y a pas de problème d'absence, car si l'un des médecins est empêché, un de ses confrères prend le relais à sa place.

Deux coordinatrices seront présentes à Bû, afin d'établir un vrai contact avec les patients.

Elles prendront en charge toutes les formalités administratives, le médecin ne s'occupant que de médecine.

« Tout le monde sera pris en charge »

Avec ce nouveau dispositif qui devrait être opérationnel cet été, il sera possible de suivre 1.200 patients. Les médecins de l'association pourront également venir en aide aux praticiens locaux qui portent une lourde charge de travail. « Qui sait, peut-être qu'un des médecins assurant sa permanence sera séduit par le village de Bû et viendra s'y installer », a ajouté le docteur Jardel.



JUIN 2025

Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence
en partenariat avec la Bibliothèque .

Les rocailles par Maxence Gaffé

La rocaille est un ornement composé de roches empilées ou juxtaposées et placées de façon plus ou moins dense dans lequel des plantes se développent en s'adaptant au relief, donnant un aspect sauvage à l'ensemble.

La rocaille se construit en suivant un certain nombre d'étapes ; Tout d'abord, il convient d'apporter de la terre de bonne qualité afin d'asseoir les pierres, ensuite ne pas hésiter à décaisser en suivant leurs formes pour bien les ancrer au sol. Placer la pierre suivant l'angle voulu, la caler avec de la terre, tasser celle-ci puis éventuellement apporter un paillage pour conserver l'humidité du sol et limiter la prolifération des adventices.



Une multitude de possibilités s'offre à vous en ce qui concerne le choix des rocs, le plus logique étant de faire appel à des matériaux issus de carrières à proximité pour limiter le transport et lier l'aménagement au terroir local .

Nous avons fait le choix dans notre commune d'employer des pierres meulières en provenance de la région parisienne, très prisées pour l'édification de maisons et villas dans cette aire géographique au siècle dernier.

La liste des végétaux aptes à y être plantés est longue, les espèces qui suivent sont des exemples de celles choisies par les services communaux : Les plantes couvre-sol sont idéales pour ce type de massifs, elles s'insinuent dans les jointures de pierres, retombent et donnent un aspect naturel, simulant le développement spontané de plantes sauvages comme l'Aubriète deltoïde-*Aubrieta deltoïda* , la Corbeille d'argent-*Iberis sempervirens* ou la Renouée de l'Himalaya-*Bistorta affinis*.



Aubriète deltoïde

On trouve aussi des plantes grasses, peu gourmandes en eau et qui apportent un côté exotique comme le Sempervirum ou le Sedum. Pour la verticalité, la plante dite Cheveux d'ange-*Nassella tenuissima* est du meilleur effet.

Pour conclure, nous ne pouvons que vous inviter à découvrir et suivre des multiples exemples de rocailles achevées et en cours d'installation disséminés dans la commune. Si vous envisagez d'embellir un espace en y érigeant une rocaille, « *Jardin de Rocaille* » aux éditions Artémis est un petit guide accessible et complet.

Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

RAPPEL!

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Le soleil et le public au rendez-vous de la 4^{ème} édition de « Rencontre Jardin et Nature »

Ça s'est passé à Bû



Le 26 avril dernier, a eu lieu « **Rencontre Jardin et Nature** ». Tout au long de la journée, ce sont quelques 400 personnes qui se sont retrouvées sur la place de la mairie afin de découvrir les multiples activités proposées lors de cette journée organisée par les Services Techniques Pôle Espace Verts de notre commune et la Bibliothèque.

De nombreux exposants ont proposé plantes et produits naturels, l'Association **Atena 78** a animé une conférence sur le Busard Saint Martin, les « **Charlotte** » ont conté en musique, et la **Maison des Espaces Naturels d'Ecluzelles** ainsi que les **Zébulons** et les Agents de la commune ont connu un vif succès en proposant des ateliers de plantation et de loisirs créatifs avec les enfants.

De même, les **Jeunes Ecolos de Bû**, enthousiastes et dynamiques ont pu profiter de cette animation pour promouvoir les différentes actions qu'ils ont déjà menées pour la sauvegarde de la nature dans notre commune et communiquer sur celles à venir.

Du côté du dispositif « **Je fleuris mon jardin** », le succès est au rendez-vous et toujours très attendu par nos concitoyens ravis de pouvoir s'investir dans le fleurissement de notre commune.

Ce fut donc une très belle journée, rythmée par le barbecue et les crêpes préparées par le RCBA et clôturée par la tombola de l'Ecole Bussonnière, dont le 1^{er} prix remporté par une Servilloise, avait été très généreusement offert par le **Paradis des Fleurs de Bû**.

Partenariat entre l'école et le Pôle Espace Verts de Bû, un projet qui porte ses fruits.



Lors d'une journée de printemps 2023, les Agents des Services Techniques Pôle Espaces Verts de la commune étaient allés à la rencontre des élèves de maternelle de l'école de Bû afin de les sensibiliser à la nature qui les entoure par le biais de la plantation d'arbres fruitiers devant leurs classes.

Depuis, pommier, poirier, cerisier et vignes ont bien grandi grâce aux soins constants de la part des enfants qui peuvent observer le cycle des arbres tout au long de l'année.

Arrosés lors des grandes chaleurs, admirés au moment de la floraison, étudiés durant le processus de fructification, tous les élèves sont impatients, quand vient la récolte, de cueillir et goûter les fruits juteux et charnus.

Un grand merci aux enseignantes présentes tout au long de ce projet et qui continuent à valoriser au quotidien cette initiative inédite.

Le samedi matin 29 mars, la mairie, en partenariat avec les Jeunes Ecolos de Bû et le LRB a organisé une matinée écologique placée sous le signe de l'action et de la bonne humeur. Grâce à l'énergie et la mobilisation de tous les participants une grande quantité de déchets a été ramassée.

L'ambiance était dynamique et conviviale. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé!



LES JEUNES ECOLOS DE BÛ
"Tous ensemble pour l'écologie"



Après l'effort le réconfort autour du verre de l'amitié !

ASSOCIATIONS

Une saison 2024-2025 encore une fois exceptionnelle pour le Kick Boxing Club de BÛ (KBCB)

Des résultats sportifs de haut niveau.

C'est avec enthousiasme et fierté que le club revient sur une saison 2024-2025 marquée par des performances remarquables.

Nos compétiteurs se sont d'abord distingués lors du championnat régional, qui s'est tenu à Tours sur une journée intense rassemblant une centaine de combattants issus de six départements.

Après 23 combats de qualification, 14 des 15 athlètes engagés par le club se sont qualifiés.

Bilan : 8 champions et 6 vice-champions.

Le club a ensuite brillé à la **Coupe de France**, organisée au gymnase Pierre de Coubertin à Paris, où plus de 800 combattants se sont affrontés tout au long du week-end.

Parmi eux, 13 de nos compétiteurs ont disputé 21 combats et leur grande combativité a été récompensée par 7 podiums :

Médaillés de bronze : Christopher JOIGNEAU, Jérôme FERNANDEZ

Médaillés d'argent : Maélys HYVOZ-NOUET, Frédéric FRERE, Noah PARY

Médaillés d'or : Matéo SAM EMETERIO, Lucas FEDERBE

Des ceintures noires et un club ouvert à tous

Le club compte désormais 14 ceintures noires, avec l'arrivée cette saison de : Frédéric FRERE, Mathieu CHAUVELIERE, Damien SACCHI et Noah PARY, nouvellement promus. Ces distinctions, reconnues nationalement par la Fédération Française de Kick-Boxing et Muay Thaï, témoignent du sérieux et du niveau d'excellence atteint par le club.

Mais le KBCB, ce n'est pas seulement la compétition. Le club rassemble aujourd'hui plus de 200 membres, âgés de 7 à 67 ans. On y compte 30 % de féminines et 25 % d'enfants de moins de 12 ans, preuve d'une ambiance familiale et intergénérationnelle. Tous se retrouvent chaque semaine pour apprendre, progresser et partager une passion commune dans un esprit de respect et de bienveillance.



Nous restons engagés dans la vie locale

Fidèle à ses valeurs, le club participe bénévolement à la sécurité des manifestations locales organisées par la mairie et par l'association « L'École Bussonnière », notamment en assurant la sécurité des petits et des grands participants.

Cette belle énergie repose sur un noyau dur de fidèles présents depuis la création du club en 2008, mais aussi sur une équipe de bénévoles engagés, qui donnent de leur temps avec générosité pour faire vivre et rayonner les couleurs du club.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui soutiennent le club depuis ses débuts. Ensemble, continuons à faire vivre ce bel esprit sportif au cœur de notre village !

Sportivement,

Emmanuel PARY



ASSOCIATIONS



Retour en images sur le concert de Printemps de la Société musicale du Bû



ARTISANS ET COMMERÇANTS

Toujours prêts et près !
On n'oublie pas nos commerces de proximité



Nouveau courant juillet le mercredi
FOOD-TRUCK Place des Halles - BÛ

CONTACT :

 : 07 60 44 35 93

 L'Artisaïolo



Cherisy

“Votre nouveau rendez-vous de saveurs artisanales tout près de chez vous !”

SAVOUREZ L'AUTHENTICITÉ !

Pizza artisanale cuite au feu de bois



Chez l'Artisaïolo, nous perpétuons la tradition Napolitaine avec les techniques d'empâtements actuelles, pour révéler une pâte légère aérée et très digeste.



Inscription sur réservation à réception du règlement
Tél : 06 42 29 06 78



FETE NATIONALE DU 13 JUILLET
A la salle des fêtes

19H30 Apéritif Musical
21h30 Distribution des flambeaux
22h00 Départ de la retraite aux flambeaux avec la participation de l'harmonie de BU.
23H00 Feu d'artifice sur le stade de foot.

Le forum des Associations aura lieu le 14 septembre 2025 à la salle des fêtes de Bû de 9 h à 16 h.



Pour vous familiariser avec l'écriture à la plume, un atelier vous sera proposé à 10h15

À VOS AGENDAS

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Venez comme vous êtes
Tout est fourni



Le stylo bille peut être autorisé !

Cette année et pour la première fois



« La Commission Patrimoine »

vous fera découvrir ou redécouvrir le plaisir de l'écriture à la plume et vous invite à venir faire la

Venez nombreux !!!

Vous serez sûrs de partager un moment de détente inoubliable avec vos parents, vos enfants, vos petits enfants (à partir de 10 ans), vos amis, vos voisins, etc.



Quote correction

On vous attend sans fautes*



Pas de note, ni de ramassage de copies



Samedi 20 septembre 2025

11 H à la salle des fêtes de Bû

* Dictée en 2 parties : 1^{ère} partie = enfants / adultes et 2^{ème} partie = adultes

Inscription sur place



OCTOBRE ROSE

Luttons ensemble contre le cancer du sein
Le 12 octobre au départ de la mairie

Randonnées de 6 et 10 kms avec les différentes associations de la Commune (participation 5 euros) :

GVB, LRB, les Zébulons, les Jeunes Ecolos de Bû

Le détail de la manifestation vous sera communiqué dans le bulletin municipal d'Automne.

BIBLIOTHÈQUE

Cet été,

vosre bibliothèque sera ouverte du 1^{er} juillet au 31 août

Le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30

et le samedi de 10h à 12h

(Fermée le 16 août)

Bonnes vacances à tous !



La Mairie

Après la création de la commune puis du canton de Bû, les représentants du peuple de la commune de Beu¹ puis du canton de Beu se réunirent dans l'église Notre Dame.

Dans les années 1840 on trouve² une salle baptisée **Mairie dans une maison de la rue des Francs Bourgeois**³. Le plan montre : au rez de chaussée : la cuisine et la salle à manger du Maître d'un côté, de l'autre outre une salle de garde pour les policiers municipaux dans laquelle figure une cellule nommée prison et la salle de mairie plutôt exigüe..



La première Mairie indépendante

C'est en **1867** que fut érigé sur la place des Halles, en lieu et place du pressoir banal⁴, la première Mairie à son emplacement actuel abritant la salle du conseil municipal et une seule pièce pour le Maire et la secrétaire de Mairie et ultérieurement les livres de la bibliothèque municipale créée à la fin des années 1880. Au-dessus de la porte d'entrée furent placées les armoiries républicaines de la commune.

Cette Mairie accueillait les réunions de Conseil Municipal, les mariages bien sûr, les réunions d'associations, la bibliothèque, mais aussi les répétitions de l'Harmonie Municipale active sans

interruption depuis sa création en 1860. Cette Mairie resta identique jusqu'en **1981**.

A cette date la commune devenait plus peuplée (de 696 habitants en 1962 à 1062 en 1982) et les tâches qui incombaient au personnel communal plus nombreuses. Une secrétaire de Mairie adjointe fut recrutée. L'agrandissement était indispensable. Il fut réalisé en conservant intégralement l'ancien bâtiment auquel furent adjointes 2 ailes en retour et les combles aménagés.

Il y avait : un bureau pour le Maire, une réception, un secrétariat, un bureau pour les adjoints et un bureau pour la perception. L'aile droite dans sa totalité était la salle du Conseil et salle des mariages. Elle pouvait être occupée par les associations.

Les combles, accessibles par un escalier en pas de vis, accueillirent les archives



La Mairie de 1982



La nouvelle Mairie

Notre commune considérée dorénavant comme une **commune de la région parisienne** a pris une expansion importante puisque sa population a plus que doublé depuis 1982 (plus de 2100 habitants en 2024). Malgré des réaménagements successifs dont l'accueil nécessaire dans les meilleures conditions possibles de l'Agence Postale, et une utilisation totale des combles aménagés, une nouvelle extension devenait nécessaire la salle du Conseil ayant été par ailleurs



La République

transformée en bureaux pour le Maire et la Secrétaire Générale. Le parti pris a été la conservation de l'existant et l'adjonction d'une salle permettant d'accueillir les réunions de Conseil Municipal, les cérémonies de mariage et éventuellement toutes sortes de réunions publiques ou privées, tout en conservant et en déplaçant le fronton de la première Mairie.

Inauguration le 5 juillet 2025 à 10 h00

Chronique n° 20

L'archiviste du bourg

¹ Jusqu'au jour où les révolutionnaires de 1789 instituèrent les communes, à la place des paroisses, mais aussi les cantons et les départements, Bû était divisée en 2 entités : Beu le Chastel et Beu la Vieuville

² Dans un document établi par l'instituteur de l'époque consultable aux archives départementales

³ Ancienne maison d'école des garçons actuellement habitée par Mr Vermeiren

⁴ Pressoir « banal » (dans le sens communal) figurant sur le cadastre de 1778

9		3	5		6	7	2
5			9	8	7		1
	3			1		5	
6		3	4	9			1
							7
9	7			2	1	4	
		7		6			5
2			1	7	3		
							4
8	6	1		4	9		2

Facile

2				6			
1	5	7	8			6	
				4			1
	6	8			2		
		1		9		5	
			3			1	7
	9			1			
		4			8	7	3
						2	
				3			1

Difficile

						3	8	1
			1	8	3			
3							7	
			5	1	2	7		
1		5				9		3
		6	7	3	9			
	8							4
			9	7	6			
6	2	1						

Expert

Élaguer,
pour la sécurité
de tous en respectant
la biodiversité



L'élagage des arbres dans votre commune en toute sécurité

L'élagage des arbres constitue un véritable enjeu pour l'acheminement de l'électricité.

Découvrez les situations où vous êtes responsable de l'élagage

Vous souhaitez élaguer des arbres sur la voirie, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est situé la ligne électrique,
- l'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé,
- l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Faites appel à une entreprise agréée de votre choix et à vos frais, après un contact préalable avec nos équipes via [le formulaire Déclaration d'Intention de Commencement de travaux](#).

Important

- En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, vous êtes responsable des dommages causés sur la ligne. Nous demandons donc la réparation des préjudices subis.
- L'élagage doit être réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Si un arbre ou une branche menace une ligne, ne vous approchez pas et prévenez notre service de dépannage électricité au 09 72 67 50 XX (XX étant n° de votre département). Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.